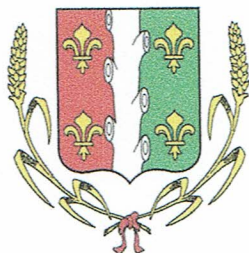


MAIRIE
DE
GRÈGES



Le conseil municipal s'est réuni le 2 avril 2022 sous la présidence de Monsieur Daniel LEFEVRE, maire de Grèges.

DECISIONS PRISES :

-Vote des taux d'imposition 2022 :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 40,12% dont taux départemental 2020 25,36%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 23,86%.

-Approbation du budget primitif 2022 équilibré en dépenses et en recettes à 734 000.00€ :

- fonctionnement : 510 000.00€
- investissement : 224 000.00€.

-Inscription au PDIPR des itinéraires de randonnée ZC 0001 CE n°602 et ZB0030 CE n°602.

Le passage des randonneurs et le balisage des itinéraires sont permis.

M. Le maire est autorisé à signer tout document en lien avec la présente délibération.

Le maire
Daniel Lefèvre

